

**Assemblée générale**

Cinquante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 30^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 21 novembre 2000, à 15 heures

Président : M. Rosenthal. (Guatemala)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Mselle

Sommaire

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*)

Point 133 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Organisation des travaux

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne

(A/55/436, A/55/469 et A/C.5/55/23)

1. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/55/436), le rapport du Secrétaire général sur les règles et procédures régissant les fonctions d'investigation du Bureau des services de contrôle interne (A/55/469) et la note du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/C.5/55/23), dit que le rapport contenu dans le document A/55/436, qui vise les activités du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) durant la période allant du 1er juillet 1999 au 30 juin 2000, est le premier rapport sur le Bureau soumis à l'Assemblée générale depuis qu'il a assumé ses fonctions officielles en avril 2000. Il relève avec satisfaction que l'Assemblée générale a, dans sa résolution 54/244, confirmé la résolution 48/218 B en vertu de laquelle le Bureau a été créé. Un des éléments essentiels de l'efficacité du Bureau jusqu'à ce jour a été son indépendance. C'est pourquoi l'orateur se félicite que le Secrétaire général l'ait assuré de son appui indéfectible à cet égard. Le Bureau a montré qu'il pouvait être une source objective de renseignements fiables et un agent du changement dans l'Organisation, en particulier pour ce qui est du renforcement du contrôle interne et de l'amélioration de la gestion. Néanmoins, il a l'intention de réexaminer la structure actuelle et la répartition des ressources afin d'optimiser l'efficacité et l'efficacé. À cet égard, il relève qu'alors que l'Organisation est de plus en plus présente sur le terrain, environ 70 % du personnel du Bureau sont affectés au Siège. Il a aussi l'intention de faire un effort concerté pour améliorer les relations avec la direction et les États Membres afin de dissiper tout soupçon selon lequel le Bureau aurait des objectifs propres, n'entrant pas dans le cadre de son mandat.

2. Durant la période considérée, le Bureau a continué de coordonner son action avec celle du Comité des commissaires aux comptes et du Corps commun d'inspection et de participer aux réunions annuelles des chefs des organes de contrôle interne du système des Nations Unies et des institutions multilatérales de financement. La Section des investigations a parrainé la

première Conférence d'investigateurs du système des Nations Unies. Le Bureau a formulé 968 recommandations à l'intention de ses clients, ce qui représente une augmentation de 15 % par rapport à l'année précédente, et ces recommandations, si elles sont appliquées, permettront de réaliser une économie totale de 17 millions de dollars. En outre, le Bureau a publié 82 rapports d'audit et 35 rapports d'enquête destinés à la direction, a transmis 20 rapports à l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination et a formulé 453 observations d'audit à l'intention de ses clients. La Section des investigations a ouvert 287 nouvelles enquêtes, soit 16 % de plus que l'année précédente. Toutefois, ses effectifs n'ont pas augmenté, si bien que le nombre d'enquêtes en souffrance s'accroît. Quelque 73 % des recommandations d'audit faites par le Bureau depuis juillet 1996 ont été mises en oeuvre. Afin d'améliorer le suivi et le contrôle de l'exécution de ses recommandations, le Bureau a récemment défini des critères permettant de déterminer quelles sont les enquêtes qui ont un impact notable sur les activités des clients et devraient faire l'objet de mesures de suivi spéciales.

3. Le chapitre II décrit les activités du Bureau et les résultats qu'il a obtenus dans les domaines à contrôler en priorité, c'est-à-dire les opérations de paix, les activités humanitaires et les activités connexes, la gestion des ressources humaines et les achats. Les activités d'audit concernant le Département des opérations de maintien de la paix ont été élargies et des audits ont été faits dans 18 missions. Les auditeurs détachés auprès de plusieurs missions importantes ont fait un contrôle continu et on a enquêté sur des questions telles que des fraudes dans la transmission de fonds, des fraudes concernant les voyages et la sécurité des transports aériens. Pour ce qui est des activités humanitaires et des activités connexes, le Bureau a contrôlé le fonctionnement du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans 35 pays et au Siège. Il a aussi élargi son champ d'investigation en ce qui concerne le Bureau chargé du programme Iraq et les activités du Bureau de coordination des affaires humanitaires en Iraq, en raison de l'importance des recettes pétrolières et de la complexité des responsabilités de l'Organisation dans ce pays. En outre, il a contrôlé les services d'appui des activités extérieures au siège du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ainsi que les activités de terrain concernant les droits de l'homme au Burundi, en Colombie et au Rwanda. Dans le domaine de la gestion des ressources

humaines, il a fait un audit suivi du processus de recrutement et un audit de la gestion des présences et des départs. Pour ce qui est des achats, il a fait 77 recommandations et un audit de suivi de la réforme des modalités de passation des marchés.

4. Le chapitre III rend compte des cinq activités de contrôle, à savoir audit et conseil de gestion, investigation, inspection, contrôle de l'exécution des programmes et évaluation des programmes. Le Bureau s'est attaqué à des tâches difficiles et diverses.

5. Le Bureau fera de son mieux pour préserver le plus haut niveau possible d'efficacité, d'efficacité et de professionnalisme, mais il faut lui donner les ressources nécessaires pour entretenir et perfectionner les compétences et les qualifications de son personnel et l'équiper des instruments informatiques dont il a besoin pour s'acquitter de sa tâche.

6. Le rapport du Secrétaire général sur les règles et procédures régissant les fonctions d'investigation du Bureau des services de contrôle interne (A/55/469) est présenté en réponse à la demande formulée par l'Assemblée au paragraphe 17 de la résolution 54/244. Comme tous les services de l'Organisation qui ont des activités d'investigation, la Section des investigations du BSCI opère conformément aux règles, règlements et instructions administratives de l'Organisation. En outre, elle doit respecter les dispositions des résolutions de l'Assemblée concernant le BSCI, c'est-à-dire les résolutions 48/218 B et 54/244, ainsi que celles du bulletin du Secrétaire général ST/SGB/273, qui définissent ensemble son mandat. On peut consulter le manuel de la Section sur le site Internet du BSCI.

7. Pour exécuter son mandat consistant à aider le Secrétaire général à mettre en œuvre son programme de réforme, la Section a entrepris des activités visant à prévenir et détecter les gaspillages, les fautes, les irrégularités et les erreurs de gestion dans le fonctionnement de l'Organisation. À cet effet, elle examine les allégations qui lui sont adressées et vérifie les faits afin de pouvoir confirmer ou infirmer ces allégations. Elle applique scrupuleusement le principe de la responsabilisation. Si les éléments de preuve recueillis démontrent l'existence d'une irrégularité, la Section fait des recommandations à l'intention du directeur du programme concerné, et peut saisir une juridiction nationale pour engager des poursuites pénales et/ou le Bureau de la gestion des ressources humaines pour qu'il envisage des sanctions disciplinaires. En outre, elle

peut recommander des moyens d'éviter que de telles situations se reproduisent. Elle s'emploie aussi à disculper les fonctionnaires accusés à tort, par erreur ou par malveillance. Si les éléments de preuve n'étaient pas l'allégation, la personne accusée a le bénéfice du doute.

8. Les activités de la Section, qui n'est pas un organe d'exécution de la loi, sont des activités d'investigation préliminaire au sens de l'instruction administrative ST/AI/371. Ces activités sont conduites de façon à garantir l'anonymat des auteurs de dénonciations, les droits des fonctionnaires concernés, la protection des personnes qui informent la section contre toute mesure de représailles et les intérêts de l'Organisation. Le rapport a été examiné par le Bureau des affaires juridiques et le Département de la gestion, et leurs opinions y ont été intégrées.

9. À propos de la note du Secrétaire général sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels (A/C.5/55/23), l'orateur dit que, conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans la résolution 48/218 B, le Secrétaire général a établi un rapport détaillé contenant des recommandations pour la mise en œuvre de cette résolution dans la mesure où elle concerne les fonctions de contrôle interne des fonds et programmes opérationnels de l'Organisation, et indique notamment les moyens par lesquels le Bureau peut aider ces fonds et programmes à renforcer leurs propres mécanismes de contrôle interne. Par la suite, l'Assemblée, dans sa résolution 54/244, a demandé au Secrétaire général de mettre à jour les renseignements contenus dans ce rapport et a décidé d'examiner la question au début de sa cinquante-cinquième session. Toutefois, la publication du rapport actualisé a été renvoyée à mars 2001 en raison du temps nécessaire pour consulter les fonds et programmes afin de revoir les recommandations figurant dans le rapport précédent.

10. **M. Gaubert** (France), intervenant au nom de l'Union européenne, de pays associés (Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie et Slovénie), et de la Norvège, dit que le rapport du Bureau des services de contrôle interne (A/55/436) démontre que le Bureau ajoute bien de la valeur à l'Organisation. Depuis sa création, il y a six ans, le Bureau a fait des progrès considérables; la mise en place d'un mécanisme renforcé pour le suivi de ses recommandations et l'accroissement de sa crédibilité

en tant que source de services et de conseils sont de bon augure.

11. L'accroissement des activités de l'Organisation requiert une extension parallèle du champ d'activités du BSCI. Il faut instaurer une planification encore plus efficace de ses activités, une coordination plus étroite avec les autres instances de contrôle de l'Organisation, reformuler ses domaines prioritaires et enrichir ses méthodes de travail. À cet égard, l'Union européenne souhaiterait savoir quels ont été les résultats du stage interne organisé fin septembre à l'intention des hauts fonctionnaires pour étudier les questions d'ordre stratégique et attend avec intérêt la publication annoncée du rapport sur le renforcement des mécanismes de contrôle interne dans les fonds et programmes opérationnels.

12. En raison de l'intensification des missions de l'Organisation, le Bureau doit veiller à ce que ses ressources soient convenablement réparties entre le Siège et le terrain. Le renforcement et l'extension des activités du Bureau sont un élément clef du développement d'une culture de gestion au sein de l'Organisation. L'Union européenne souhaite témoigner de la confiance qu'elle porte au Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne. Elle accueille favorablement sa volonté d'améliorer les relations avec les États Membres et l'Administration et ne doute pas que, sous sa direction, le Bureau demeurera un partenaire clef de l'amélioration de la qualité de gestion de l'Organisation.

13. **M. Lozinski** (Fédération de Russie) exprime sa satisfaction au sujet des activités conduites par le Bureau durant les six années qui se sont écoulées depuis sa création. L'apport du Bureau à l'Organisation peut se mesurer entre autres d'après les économies qu'il lui a permis de réaliser. La délégation russe souscrit aux priorités du contrôle définies dans son rapport (A/55/436, par. 15). En particulier, les activités concernant le contrôle des opérations de maintien de la paix et des achats sont les bienvenues. Bien entendu, ces activités ne pourront pas produire de résultats si les recommandations du Bureau ne sont pas scrupuleusement appliquées. Globalement, la délégation russe pense que le taux d'application des recommandations est satisfaisant.

14. L'orateur appuie la décision du Bureau de revoir la répartition de ses ressources et ses structures actuelles pour assurer un contrôle suffisant des activités de

terrain. Sa délégation se félicite de l'extension de l'audit des opérations de maintien de la paix durant la période considérée, mais elle est préoccupée par les nombreuses violations du règlement financier et des règles de gestion financière, des instructions relatives aux achats et des règles régissant le versement des salaires et des indemnités de subsistance du personnel des missions, ainsi que par les cas de fraudes mises au jour par le Bureau, qui ont coûté à l'Organisation des centaines de milliers de dollars. Il faut espérer qu'on tirera les conclusions qui s'imposent et que les coupables seront punis.

15. L'orateur se félicite de la coopération et de la coordination entre le Bureau et les autres organes de contrôle de l'Organisation. Sa délégation examine avec un soin particulier le rapport du Bureau, mais ne néglige pas pour autant les rapports concernant des audits précis. Elle est d'accord avec la formule choisie par la Commission pour l'examen de ces rapports et participera activement aux débats.

Point 116 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 126 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne (*suite*) (A/55/353)

16. **M. Nair** (Secrétaire général adjoint aux services de contrôle interne), présentant la note du Secrétaire général à laquelle est joint le rapport du BSCI sur l'enquête relative au versement sur un compte erroné des contributions d'États Membres au Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/55/353), dit qu'entre le 12 février 1998 et le 25 octobre 1999, neuf États Membres ont fait 13 versements électroniques, d'un montant total de 701 998 dollars, sur le compte détenu à la Chase Manhattan Bank par le Fonds d'affectation spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Toutefois, ces sommes ont été créditées par erreur au compte d'un autre client de la Chase, Mme Susan Rouse-Madakor. Le compte du Fonds d'affectation du PNUE est précédé des chiffres 001-1, alors que celui de Mme Madakor est précédé de 001. Les autres chiffres sont identiques. La Section des investigations du BSCI a constaté que, bien que l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui administre le compte du Fonds d'affectation spéciale, ait fourni aux États Membres le numéro de compte correct, la plupart

des instructions omettaient le quatrième chiffre « 1 » de ce numéro. En outre, le système employé par la Chase pour les virements électroniques ne se fonde que sur le seul numéro de compte, sans indication du nom du bénéficiaire. C'est pourquoi les virements ont été crédités à Mme Rouse-Madakor plutôt qu'au PNUÉ. L'Office des Nations Unies à Nairobi n'a pas agi assez rapidement et efficacement pour déceler cette erreur de virement et y remédier, si bien que d'autres virements ont encore été crédités au compte Rouse-Madakor. En outre, la Chase a tardé à répondre aux nombreuses demandes que lui avait adressées l'Office pour qu'elle vérifie ce qui était arrivé aux contributions manquantes, et il avait fallu six mois à compter de la première notification pour trouver l'erreur.

17. Le Bureau des services de contrôle interne a constaté qu'il y avait eu des erreurs, mais aucun élément tendant à démontrer que des membres du personnel de l'Organisation auraient commis des irrégularités. Il a fait plusieurs recommandations visant à améliorer le processus actuel de versement des contributions, ainsi que la communication entre l'Office des Nations Unies à Nairobi d'une part et les États Membres et la Chase d'autre part. L'Office des Nations Unies à Nairobi et le Département de la gestion ont tous deux accepté les conclusions et recommandations du Bureau. Depuis la publication du rapport, Mme Rouse-Madakor a été inculpée de fraude bancaire et de vol, et le jugement devrait être rendu en février 2001.

Point 133 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/55/477 et A/55/624)

18. **M. Halbwachs** (Contrôleur), présentant le rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/55/477), dit que ce rapport contient le projet de budget pour l'entretien de la Mission du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Le budget avait été initialement publié sous la cote A/54/807, l'enveloppe étant estimée à 461,3 millions de dollars. Après avoir examiné ce rapport, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a formulé des recommandations provisoires et l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prendre des engagements d'un montant maximum de 220 millions de dollars pour la période allant de juillet

à décembre 2000. Il a aussi été demandé au Contrôleur de présenter un nouveau budget.

19. Le budget révisé, d'un montant de 474 401 800 dollars, est en hausse de 11 % par rapport au budget approuvé de l'exercice précédent. L'augmentation des dépenses liées au personnel militaire servira essentiellement à compléter le matériel des contingents et à assurer l'entretien de 10 unités de police spéciales et d'une patrouille de chiens. La réduction d'environ 89 millions de dollars des dépenses opérationnelles résulte du fait que les besoins d'achats de la Mission durant l'actuel exercice sont moins importants que durant l'exercice précédent.

20. Le budget proposé prévoit une augmentation nette de 909 postes; la ventilation des transferts et des créations de poste est indiquée au chapitre VIII. En outre, la structure de la Mission a été modifiée : le Bureau des questions de parité entre les sexes a été transféré à l'administration civile, et le Bureau des droits de l'homme s'occupe aussi désormais des affaires communautaires, conformément à une recommandation du Comité consultatif. L'administration civile a également été restructurée après la signature, en décembre 1999, d'un accord instituant une structure administrative mixte intérimaire, qui a engagé le processus de création des institutions intérimaires d'auto-administration. Ensuite, on a défini 20 départements administratifs locaux, dont chacun sera dirigé par une équipe composée d'un fonctionnaire international et d'un codirecteur recruté sur le plan local. En outre, on a établi un groupe de suivi et un office de statistique. La composante Affaires humanitaires a, comme prévu, été démantelée en juin 2000. En même temps, le Représentant spécial du Secrétaire général a lancé un programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo, dans le but de rétablir une institution judiciaire indépendante, impartiale et pluriethnique.

21. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du CCQAB (A/55/624), dit que la prévision révisée de 474,4 millions de dollars proposée par le Secrétaire général dans son rapport (A/55/477) rendait obsolètes les estimations qu'il avait présentées dans le document A/54/807 pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001. Le Comité consultatif a recommandé qu'on alloue 220 millions de dollars à la MINUK pour les six premiers mois de l'exercice commençant le 1er juillet 2000, et l'Assemblée générale a mis ce montant en recouvrement.

22. Le rapport du CCQAB contient des observations et des recommandations détaillées fondées sur les données qu'il a pu recueillir durant une visite de cinq jours à la MINUK en juin 2000. Par exemple, en ce qui concerne le Programme spécial d'appui judiciaire international au Kosovo, les modalités d'appui initialement proposées par le Secrétaire général ont été modifiées après la visite du Comité consultatif et les entretiens qu'il a eus avec des fonctionnaires de la Mission, des juges internationaux et un procureur du tribunal de district de Mitrovica. Comme on peut le lire aux paragraphes 30 à 37 et 42, le CCQAB a, sous réserve des conclusions et recommandations formulées aux paragraphes 59 à 61, souscrit aux propositions du Secrétaire général à cet égard. L'orateur appelle l'attention sur les paragraphes 36 et 37 du rapport.

23. En ce qui concerne les propositions relatives au Bureau du Représentant spécial (par. 20 à 26), l'orateur dit que, durant sa visite au Kosovo, le Comité consultatif a pu apprécier les difficultés inhérentes à la structure par composantes, en particulier pour ce qui est de la coordination, et les coûts additionnels qui en résultent. Il a conclu qu'il restait beaucoup à faire pour rationaliser la structure du Bureau, tout en considérant que le Représentant spécial devait être libre d'organiser son cabinet comme il l'entend. Compte tenu de ces observations et des autres facteurs mentionnés dans le rapport, le Comité consultatif a recommandé une augmentation nette de 30 postes plutôt que les 51 demandés.

24. Après sa visite, le Comité consultatif a recommandé l'approbation de la demande de reclassement de D-1 à D-2 de deux postes d'administrateur régional (par. 40); il recommande aussi qu'au Bureau des affaires politiques le poste de directeur soit reclassé de D-1 à D-2 et celui de directeur adjoint de P-5 à D-1 (par. 20).

25. À propos des observations du Comité consultatif concernant les changements qui sont intervenus depuis sa visite (par. 11), l'orateur dit qu'il a tenu compte des effets éventuels de ces changements dans plusieurs de ses observations et recommandations.

26. Au paragraphe 61 de son rapport, le CCQAB recommande à l'Assemblée d'ouvrir un crédit d'un montant de 450 millions de dollars pour la MINUK, montant qui comprend les 220 millions de dollars déjà approuvés par l'Assemblée. La somme supplémentaire à mettre en recouvrement sera donc de 230 millions de

dollars. Il convient que le Secrétaire général puisse avoir la marge de manœuvre habituelle pour l'administration du crédit ouvert par l'Assemblée, en tenant pleinement compte des observations du CCQAB, notamment celles qui concernent les postes.

27. **Mme Silot Bravo** (Cuba) dit que sa délégation est préoccupée par le niveau considérable des ressources qu'il est proposé d'affecter à la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et souscrit aux observations faites par le Comité consultatif en ce qui concerne le montant du budget. S'agissant du renforcement du système judiciaire, sa délégation a des doutes quant à la solution proposée, qui impliquerait le recours à des juges internationaux plutôt que la promotion et le renforcement d'un système judiciaire local administré par des tribunaux nationaux. Elle se demande quelles seront les interactions entre les tribunaux qu'il est proposé de créer et ceux de la Yougoslavie. La tendance à créer des postes de haut niveau dans la Mission est un autre sujet de préoccupation; cela risque d'alourdir excessivement la bureaucratie et de donner un mauvais exemple au territoire alors qu'il se prépare à l'auto-administration. L'oratrice demande plus de renseignements sur les liens existant entre le budget de la MINUK et le budget consolidé du Kosovo. Pour terminer, elle dit que sa délégation se félicite des propositions visant à améliorer la structure chargée des problèmes ethniques afin d'assurer une paix durable dans la région.

28. **M. Lamek** (France), intervenant au nom de l'Union européenne, de pays associés (Bulgarie, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie) et de la Norvège, dit que le rapport du Secrétaire général montre la portée considérable du travail accompli par la MINUK. Un peu plus d'un an après le lancement de l'opération, la MINUK a déjà pu mettre fin aux activités de sa composante humanitaire. Ses activités ont permis un nouveau départ au Kosovo et elle poursuit ses efforts de création d'institutions. Pour ce qui est de l'administration civile, l'Union européenne constate que la Mission est parvenue à créer de toutes pièces un appareil administratif fondé sur les principes de l'État de droit. En dépit de ces résultats encourageants, il est manifeste que l'effort doit être soutenu. L'Union européenne fait siennes les analyses du CCQAB, qui soulignent la priorité qu'il convient d'accorder aux fonctions de police, aux activités judiciaires et au fonctionnement des structures administra-

tives nouvellement mises en place. À cet égard, elle se félicite notamment que le Comité consultatif recommande la création des 377 nouveaux postes demandés par le Secrétariat pour l'administration civile, et pense, comme le CCQAB, qu'il convient de réduire légèrement le budget de l'opération, des économies pouvant être réalisées, notamment en raison du retard du déploiement des unités de police et du fait que le rythme des dépenses dans d'autres domaines est plus lent que prévu.

29. **M. Chandra** (Inde) appuie les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif. Il demande des précisions au sujet de la déclaration du Président du Comité consultatif selon laquelle le Secrétaire général devrait avoir la marge de manœuvre habituelle en matière d'application des recommandations du Comité consultatif, en particulier celles qui concernent les postes.

30. **M. Mselle** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) explique que, dans son rapport, le Comité consultatif n'a pas précisé le nombre de postes à supprimer, mais a fait des recommandations concernant l'effectif global de la Mission. Comme un certain pourcentage du budget est affecté aux dépenses de personnel, si le montant total du crédit demandé par le Secrétaire général est réduit, cela aura inévitablement des répercussions sur les postes. Toutefois, c'est en dernière analyse au Secrétaire général qu'il appartient d'indiquer quels sont les postes à conserver, à laisser vacants ou à supprimer, conformément aux besoins de la Mission. Le Comité consultatif a déjà procédé de même, à l'occasion, dans ses recommandations concernant d'autres missions.

Organisation des travaux

31. **Le Président** appelle l'attention de la Commission sur une liste, qui a été établie par le Secrétariat de la Commission et approuvée par le Bureau, de 16 points urgents au sujet desquels elle devrait prendre une décision durant la partie principale de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée. Afin d'achever l'examen de tous les points de cette liste, la Commission devra continuer de travailler au-delà du 1er décembre, date qu'avait fixée l'Assemblée pour la fin de ses travaux. Avec l'assentiment de la Commission, il propose d'adresser au Président de l'Assemblée générale une lettre demandant que les travaux de la Cinquième Commission soient prolongés jusqu'au mercredi 20 décembre 2000, ce qui permettrait à l'Assemblée

d'examiner ses rapports au plus tard le vendredi 22 décembre. Tous les autres points inscrits à l'ordre du jour de la Commission seront renvoyés à la reprise de la session en 2001.

32. Durant un échange de vues auquel ont participé Mme Peña (Mexique), M. Elgammal (Égypte), Mme Aragon (Philippines), M. Lamek (France), au nom de l'Union européenne, M. Hassan (Nigéria), au nom du Groupe des 77 et de la Chine, M. Chandra (Inde), M. Alatrash (Jamahiriya arabe libyenne), Mme Johnson (Canada), M. Tang Guangting (Chine), Mme Geman (États-Unis d'Amérique), M. Ahounou (Côte d'Ivoire), M. Fujii (Japon) et Mme Powles (Nouvelle-Zélande), Mme Silot Bravo (Cuba) a proposé d'inscrire sur cette liste le point 123 de l'ordre du jour concernant la gestion des ressources humaines.

33. **Le Président** dit que la liste ne doit pas être considérée comme un engagement rigoureux d'adopter des décisions définitives sur tous les points. Elle vise simplement à rationaliser le travail de la Commission. Il considère que la Commission accepte d'inclure le point 123 (Gestion des ressources humaines) dans la liste et de poursuivre ses travaux sur la base de cette liste, telle qu'elle a été modifiée oralement.

34. *Il en est ainsi décidé.*

35. **Le Président** considère que la Commission accepte qu'il envoie au Président de l'Assemblée générale une lettre demandant une prolongation des travaux de la Cinquième Commission jusqu'au mercredi 20 décembre 2000.

36. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est levée à 17 h 10.